

Élaboration des lignes directrices pour l'application de l'article 6 (Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac)

Quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 15-20 novembre 2010, Punta del Este, Uruguay

Recommandation

La Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac devrait lors de sa quatrième session décider d'instaurer un groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices pour l'application de l'article 6.

Contexte

L'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) stipule que les Parties reconnaissent que « les mesures financières et fiscales sont un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac pour diverses catégories de la population, en particulier les jeunes ».

À sa troisième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé par l'intermédiaire du Secrétariat de la CCLAT, à l'Initiative pour un monde sans tabac de l'OMS de préparer un rapport technique complet consacré aux mesures financières et fiscales. Ledit rapport technique (document FCTC/COP/4/11) donne un aperçu complet de la problématique des taxes sur le tabac. Il met plusieurs fois en évidence les effets bénéfiques que les taxes sur le tabac peuvent avoir simultanément sur la santé et l'économie, et conclut qu'elles ne constituent pas seulement un outil très efficace pour améliorer la situation sanitaire mais qu'elles représentent également une source fiable de revenus pour les gouvernements » (paragraphe 41).

En s'appuyant sur ce rapport, l'Alliance pour la Convention-cadre (FCA) est d'avis que le moment est venu pour la COP d'instaurer un groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices pour l'application de l'article 6. Le processus d'élaboration de lignes directrices est une excellente occasion de partager les diverses expériences et de formuler des recommandations pour que les Parties de toutes les régions puissent tirer profit des pratiques reconnues efficaces en matière de taxation du tabac.

Nécessité d'élaborer des lignes directrices

Les avancées réalisées

La COP a déjà élaboré des lignes directrices pour la plupart des mesures visant à réduire la demande de tabac. L'élaboration de lignes directrices pour l'application de l'article 6, ajoutée au travail en cours concernant les articles 9 et 10, permettrait de compléter les travaux effectués sur la troisième partie du traité et de marquer ainsi une avancée supplémentaire pour la CCLAT et pour l'ensemble des Parties.

De la même façon, les négociations des Parties concernant le Protocole pour le commerce illicite (PCI) ont bien progressé. Les Parties ont maintes fois manifesté leur souhait de conserver leur capacité à taxer les produits du tabac. L'élaboration de lignes directrices pour l'application de l'article 6 pourrait les aider à utiliser l'outil taxation de façon encore plus efficace, en vue à la fois de protéger la santé publique et d'augmenter les revenus de l'Etat. .



Les recommandations pour dégager des solutions efficaces

La taxation sur le tabac est une mesure efficace pour plusieurs raisons : elle apporte des bénéfices sanitaires et fiscaux évidents. Les taxes sur le tabac encouragent les fumeurs à arrêter de fumer et dissuadent les jeunes de commencer, tout en entraînant une augmentation considérable des recettes fiscales.

La taxation du tabac bénéficie du soutien des spécialistes de la santé, des économistes et du public. De nombreuses études ont été publiées ces dernières années, dont une excellente publication parue récemment : le *WHO Technical Manual on Tobacco Tax Administration* (Manuel technique de l'OMS sur l'administration des taxes prélevées sur le tabac). Il convient à présent de synthétiser les résultats de ces études et d'accélérer le rythme de la mise en œuvre des politiques fiscales.

La coopération sera gage de succès

Les lignes directrices seraient élaborées par les Parties ; ces dernières pourraient ainsi partager leurs expériences et tirer leurs propres conclusions. Les mesures recommandées par ce groupe de travail réunissant des représentants des Ministères des finances et de la santé, ainsi que différents experts, auraient plus de poids.

Qui plus est, la coopération à l'échelle régionale et internationale permet d'améliorer considérablement l'efficacité des taxes sur le tabac. Le groupe de travail pourrait donner naissance à un forum mondial, permettant d'échanger différents points de vue et de donner à la coopération toute sa dimension.

Ce que lignes directrices de l'article 6 pourraient couvrir

La FCA recommande que les éléments suivants soient considérés dans l'élaboration des lignes directrices - Outre tout autre élément que les Parties peuvent être amenées à identifier au cours du processus d'élaboration : lignes directrices 1. *Un résumé des preuves scientifiques sur la taxation du tabac et de ses effets*

Les taxes sur le tabac et la variabilité de leur taux peuvent avoir des effets sur la santé publique et sur les recettes fiscales, ainsi que sur des questions telles que l'accessibilité et l'équité. L'identification précise de ces effets permettra aux Parties d'exploiter au maximum le potentiel des taxes.

2. Un résumé des preuves scientifiques sur la fixation des prix du tabac et de ses conséquences sur la santé et les recettes

Les différentes structures de prix et la segmentation du prix des produits du tabac, souvent exploitée par l'industrie du tabac en vue d'accentuer l'effet marketing, via, par exemple, des réductions, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur les recettes fiscales et la consommation de tabac. Cette question doit être mieux cernée et des mesures destinées à venir à bout de ce problème doivent être adoptées.

3. Les avantages et les inconvénients de l'application de différents types de taxes

Il existe différentes manières de taxer les produits du tabac. Il convient de peser le pour et le contre de chaque modèle de taxation afin que les Parties puissent appliquer les schémas qui s'harmonisent le mieux avec les institutions existantes et l'ensemble des stratégies de développement.

De la même façon, des méthodes de taxation pertinentes pour les différents types de produits du tabac devraient être examinées.

4. Des principes permettant de déterminer les taux de taxation les plus efficaces

Pour que la taxation du tabac soit efficace, il est important de formuler des recommandations permettant de ne pas voir les taux de taxation diminuer avec le temps. Ces recommandations devraient se traduire pour les Parties par la génération constante de recettes fiscales et/ou des produits du tabac de moins en moins abordables.

5. Des recommandations pour éradiquer efficacement le commerce illicite tout en générant d'importantes recettes fiscales

En réponse aux inquiétudes fréquemment exprimées, il est important d'examiner les preuves d'un lien entre le commerce illicite des produits du tabac et leur taxation, et de déterminer si les structures de

taxation et les systèmes de prélèvement peuvent être adaptés afin de mieux contrôler la contrebande de produits du tabac.

6. Des recommandations pour mener des études plus approfondies

Une grande partie des informations dont nous disposons aujourd'hui concernent les pays à revenu élevé. Il est nécessaire de mener des études supplémentaires, notamment dans les pays en développement et les pays en transition. Les visées de ces études devront être bien définies en vue de répondre aux besoins des Parties et d'atteindre l'objectif de la Convention.

7. Un compte-rendu des objectifs atteints

La suivi des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la CCLAT est cruciale pour l'atteinte des objectifs de la Convention. Le groupe de travail pourrait préciser quelles informations concernant les taxes sur le tabac et les prix du tabac livrent le meilleur instantané des avancées réalisées dans l'application de l'article 6.